THE FLOWERS COLLECTION

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: rue de Chartres No. 73. — NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 1er MARS 1894. — 67me Année

Voitures et Harnais, Voitures d'enfants Bicycles,
R. P. RANDALL,
54 & 56 Baronne.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.

Dufour & Donnet,
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La, as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLÉANS.
JEUDI, 1er MARS 1894.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Pour les petites annonces de Demandes Ventes et Locations, etc. qui se soldent aujourd'hui réduit de 10 cts la ligne. voir la 2e page.

VENTES DE CE JOUR.

Par J. P. Guinault, à l'encoignure des rues Dumaine et White—30 vaches laitières.

Les Cancers, les tumeurs cancéreuses, son guéris par les vertus purifiantes de la Salsepareille d'Ayer.

NOS RUES.

D'ordinaire, les étrangers commencent à prendre le chemin de la Nouvelle-Orléans vers le mois de novembre. Il y a un ralentissement dans les arrivages, lors des fêtes de Noel et du Jour de l'An. Cela se conçoit, c'est l'époque de l'année où l'on voyage le moins, où les réunions de famille, ailleurs comme ici, sont les plus fréquentes. Mais le mouvement reprend de plus belle vers la fin de Janvier, pour arriver à son apogée durant la grande semaine du carnaval.

Malheureusement, dès le lendemain, presque tous ces visiteurs bouclent leurs malles et reprennent en toute hâte le chemin de fer pour rentrer chez eux.

Tout n'est pourtant pas terminé. Il nous arrive encore un assez grand nombre de visiteurs, mais par petites bandes, cette fois, et sans but bien précis; ils viennent voir la Nouvelle-Orléans, tout simplement pour la voir, pour pouvoir dire surtout qu'ils l'ont vue; car on raconte au loin sur nous des choses si étranges, les unes si belles, les autres si laides, que nous excitons bien des curiosités.

Tout récemment encore, il était facile de remarquer dans nos rues un mouvement très apparent d'étrangers, de petites gens simplement mis, ne faisant guère vivre ni nos grands restaurants, ni nos loueurs de voitures, ni nos théâtres, et n'ayant guère d'argent à jeter par les fenêtres. Ce ne sont pas les plus tendres dans leurs critiques sur notre ville. Pour se rendre compte de la place que nous occupons dans l'estime publique de l'Union, il faut se donner la peine de suivre les étrangers, de se faufiler parmi eux, de saisir au passage des lambeaux de leurs conversations, de surprendre leurs appréciations au moment où ils se croient permis d'échanger franchement entr'eux leurs impressions, leurs façons de penser. Pour un neo-orléanais de naissance, pour un homme qui a passé presque toute sa vie dans notre communauté, qui en est devenu un membre actif et utile, un défenseur passionné, franchement ces appréciations ne sont pas toujours agréables à entendre

Ordinairement, c'est dans les salons, au milieu des fêtes que nous donnons en l'honneur des étrangers que nous allons leur demander ce qu'ils pensent de nous. Tout naturellement ils sont enchantés et ils ne nous marchandent pas les éloges, car il est incontestable que nous avons l'esprit très hospitalier et que nous savons recevoir—ce qu'ils ne rencontrent pas partout ailleurs. Il y a même, parmi nous, des personnes plus ou moins haut placées, jouissant d'une belle fortune, qui passent une partie de leur hiver à pallier les défauts et les laideurs de notre cité, et on ne peut que les en féliciter et les en remercier.

Mais c'est ailleurs, en chemin de fer, ou de retour chez eux; c'est ici même, dans les rues, dans les petits restaurants, dans les cafés, quand on met ces étrangers à l'aise, quand on sait leur délier la langue et les pomper—comme on dit vulgairement—c'est alors qu'il disent franchement ce qu'ils pensent.

C'est principalement à nos rues qu'ils en veulent; ils les trouvent sales, hideuses, déshonorées à chaque pas par d'affreux tas d'immondices. Se basant sur ce qui se passe pendant la saison des affaires et avec une température comme celle dont nous jouissons au mois de février, au mois de mars, ils se demandent avec terreur ce qu'il peut advenir pendant la morte saison, au milieu des chaleurs de l'été, sous un climat ardent comme le nôtre. Notre ville leur fait l'effet d'un foyer de pestilence. Vous avez beau leur répondre que la Nouvelle Orléans n'est pas aussi malsaine qu'elle en a l'air et que la mortalité est moins grande qu'ils ne le pensent, ils n'en croient rien. "Il est tout naturel, font-ils, que vous défendiez votre ville; mais nous nous permettrons de n'être pas de votre avis." (*Sic*).

Ce qu'ils ne peuvent comprendre, ce sont les trous, les solutions de continuité qu'ils rencontrent à chaque pas sur nos trottoirs et qui leur occasionnent à presque tous quelqu'accident, grave ou léger, soit le jour, soit la nuit, surtout la nuit, et ils vous jettent brusquement à la face cette question à laquelle il est assez difficile de riposter: "Est-ce que vous avez une administration urbaine?"

Le fait est que là est le mal auquel nous n'avons pas encore trouvé de remède—dans l'administration qui fait presque complètement défaut. Et qu'on ne s'y méprenne pas, nous ne nous en prenons nullement, ici, à telle ou telle administration, en particulier, pas plus à celle d'aujourd'hui qu'à celle d'hier ou d'avant-hier, mais à toutes ensemble; elles sont toutes également mauvaises, parce que toutes, elles sont également impuissantes—à l'administration en général, à l'administration en principe, laquelle repose sur une mauvaise base et ne peut guère, par conséquent, mieux faire que ce qu'elle fait.

Nos rues sont mal famées; voilà la vérité. Nous sommes bien obligés de le dire et en parlant ainsi, nous ne faisons que remplir un devoir sacré. Nous n'attaquons ici personne en particulier, pas plus une administration qu'une autre, peut-être moins encore les différentes administrations qui se sont succédé, que la population elle-même, qui est au moins aussi fautive que ceux qui la dirigent, parce qu'elle laisse tout faire par apathie et qu'elle n'a pas le courage d'imposer les réformes nécessaires.

Si les choses se perpétuent ainsi, nous finirons par n'avoir plus un seul étranger en ville. Leur nombre diminue lentement, mais constamment, autant que la durée de leur séjour. Qu'on se donne la peine de faire le relevé des livres de nos hôtels et l'on verra si nous disons vrai.

Le Rénovateur des Cheveux de Hall fournit le suc nutritif qui alimente et rapporte la chevelure.

L'attentat de l'Hôtel Terminus.

Revue des journaux de Paris.

L'attentat du café Terminus soulève dans la presse une réprobation unanime, et de tous côtés les mesures les plus énergiques sont réclamées pour la défense de la société, sauvagement attaquée et toujours menacée par l'anarchisme.

M. Cornély écrit dans le *Gaulois*:

"La bombe d'hier est, dira-t-on, une réponse à l'exécution de Vaillant. Soit. Alors le dialogue continuera jusqu'à extinction de chaleur animale, soit dans la vieille société qui se défend, soit parmi ses réformateurs qui l'attaquent.

Jusqu'à ce que les nations, qui savent se concerter contre le choléra, en arrivent aussi à former une sainte alliance contre l'anarchie.

La civilisation est venue à bout de bêtes autrement féroces que les lanceurs de bombes. Elle viendra à bout d'eux, et ce ne serait pas long si, par une aberration criminelle, elle ne semblait pas, chez nous du moins, prendre à tâche de les enfanter et de les élever, pour avoir ensuite la peine de les supprimer."

Le *Matin* estime que le criminel a choisi le café Terminus pour atteindre dans la capitale "un des organes où la vie lui afflue du dehors". Notre confrère ajoute:

"Il n'est pas plus aisé de circonscrire cette gangrène sociale que le cancer qui dévore les membres humains. Il faut porter hardiment le fer, non seulement au centre du mal, mais dans tous les foyers voisins et malsains qui l'alimentent."

La *Lanterne* constate que "cette fois le crime n'a plus même l'excuse—si c'en est une—de prétendre aux apparences d'un crime politique." Le *Journal* déclare que "tout cela est imbécile, sème la terreur, engendre la réaction et retarde, au lieu de l'avancer, la marche du prolétariat."

Pertinax s'étonne, dans l'*Echo de Paris*, que la main des dynamiteurs soit toujours si mal dirigée.

"Avez vous vu, écrit notre confrère, un véritable capitaliste visé, ou une de ces congrégations puissantes qui accaparent sans bruit et luttent sans relâche contre le progrès menacée dans un de ses immeubles."

Nous ne pensons pas que notre confrère ait ainsi voulu indiquer aux vengeurs de Vaillant les coups futurs qu'ils pourraient tenter avec quelque chance d'être excusés.

M. Clémenceau écrit dans la *Justice*:

"Le criminel est arrêté, mais chacun se demande où s'arrêtera l'effroyable contagion. Les échafauds, les attentats vont-ils se succéder sans fin? La guillotine de Vaillant devait tout terrifier. Mais le bourreau ne dit pas le dernier mot des choses."

Alors, quoi? M. Clémenceau ne le dit pas.

M. Yves Guyot espère que ceux qui s'apitoyaient sur le sort de Vaillant, "les raffinés qui faisaient tant de sensiblerie à son propos", ne recommenceront pas cette comédie macabre à propos de son imitateur. L'*Estafette* fait un rapprochement très juste:

"La veille, il y avait eu sur la tombe de Vaillant une grande manifestation anarchiste où un député socialiste l'avait sacré martyr et avait prédit la revanche prochaine. La voilà, la revanche, dans sa hideuse lâcheté.

C'est la guerre au couteau, nous l'acceptons. Et nous verrons bien qui aura le dernier mot, des sacripants ou des honnêtes gens et des citoyens paisibles."

Le *Radical* se demande quelle cause les anarchistes servent ou croient servir:

"Pas celle de la liberté, sûrement. Chacun de leurs méfaits donne une force nouvelle au pouvoir, groupe autour de lui la foule des trembleurs qui lui demande d'assurer, par des mesures préventives, par des lois oppressives, la tranquillité des citoyens."

Ces lois, que le *Radical* déclare oppressives, quelques-uns de nos confrères les trouvent insuffisantes.

"Les citoyens français, dit le *Voltaire*, veulent être défendus contre les bandits. Si le gouvernement faiblissait, ils se protégeraient eux-mêmes et, alors, nous plaindrions les malfaiteurs et les beaux messieurs qui, restant à l'écart, les lancent sur la société."

Le *Journal des Débats* dit de son côté:

"Maintenant, en présence de crimes aussi soudainement exécutés que l'a été celui d'hier soir, on n'hésitera plus, nous l'espérons, à reconnaître qu'il faut, pour la défense de nos vies et de nos biens, d'autres armes encore que des textes de lois qui ne peuvent écarter de nous de trop réels dangers."

Le *XIXe Siècle* constate que M. Raynal s'était singulièrement avancé en garantissant la sécurité publique à l'aide des arrestations et des perquisitions en masse qu'il appelait les "étrennes des honnêtes gens."

"En même temps qu'on votait une nouvelle loi sur la presse, on votait des crédits pour "renforcer l'action de la police." Les honnêtes gens pouvaient donc dormir tranquilles. On connaissait les anarchistes et il ne restait plus d'explosifs.

"Un nouvel attentat vient de montrer que la police "renforcée" est impuissante malgré les crédits votés."

Sous le coup de l'indignation ressentie, le rédacteur du *Soleil*, qui rend compte de l'attentat, écrit:

"Si les anarchistes espèrent, en agissant ainsi, se concilier les sympathies publiques, ils se trompent étrangement."

Qui donc en pourrait douter?

Les journaux du soir sont d'accord avec leurs confrères du matin pour écarter tout sentimentalisme et réclamer les mesures les plus énergiques. Le *Temps* dit:

"L'attentat d'hier a cet avantage de bien mettre en relief la théorie et la pratique de l'anarchie; il nous montre que, tous solidaires dans le péril, nous devons être tous solidaires dans la défense. C'est la foule anonyme des obscurs et des humbles qui vient d'être atteinte, c'est elle que le gouvernement et les Chambres ont voulu protéger par de nouvelles lois, hélas! insuffisantes encore, mais dont la nécessité du moins ne peut être contestée, c'est pour elle enfin que le jury de la Seine, qui en sort, a tenu à affirmer par deux fois, et avec un courage civique vraiment admirable, son inébranlable résolution. Le nouveau forfait qui vient d'épouvanter tout Paris, au lieu de mettre en échec les défenseurs de la société, comme ses auteurs y comptaient sans doute, aura pour effet de les rendre plus énergiques encore, et, espérons-le aussi, plus nombreux."

M. Charles Laurent demande dans le *Jour*, si l'on va "se décider à comprendre que rien ne sépare ceux qui s'intitulent socialistes-révolutionnaires de ceux qui s'intitulent anarchistes."

"La lutte, ajoute-t-il, est engagée entre la société française et une bande de malfaiteurs, les uns avoués et cyniques, les autres hypocrites et masqués. Il faut que force reste à la loi, c'est le seul moyen de sauver la liberté."

La *Liberté* estime que si jamais le lynchage eût été justifié, c'eût été certainement aux abords du Terminus.

Le *Monde* dit:

"Assez de mauvais raisonnements et de fausse sensibilité! La certitude de porter la tête sous le couteau de la guillotine peut produire un effet de crainte salutaire; l'espoir d'une indulgence, qu'ils ne regarderont pas comme une faveur, mais comme une justice ou comme une faiblesse, ne peut qu'encourager les anarchistes."

La *Gazette de France* fait une constatation, malheureusement trop exacte:

"Le cabinet affirmait qu'il ne pouvait rien faire sans une législation d'exception et une augmentation de crédits. On lui a tout accordé. Il a fait sa "rafle" du 1er janvier et, de tous côtés, on a dit: Il le fallait, maintenant, nous sommes sauvés.

Or, depuis cette époque, loin de disparaître, les anarchistes pullulent. Ils organisent des processions au cimetière, font des vers, jurent de se venger et établissent le culte de Vaillant."

Même note dans la *Nation* sous la signature de M. Camille Dreyfus:

"Le gouvernement a demandé contre l'anarchie des lois et des crédits. On lui a donné les unes et les autres. La tête de Vaillant est tombée.

Sommes-nous mieux protégés? L'attentat d'hier prouve qu'il n'en est rien.'

La *République française* demande que l'anarchisme "soit combattu, réprimé sans pitié ni merci". Dans le *Paris*, Spectator écrit:

"On ne peut répondre à l'épouvantable attentat d'hier soir que par un cri de rage impuissant; d'explication, il faut renoncer à en trouver. Comment pourrait-on expliquer un acte monstrueux? On peut le qualifier, et puis on reste confondu."

Pour M. Ducret, la cause réelle de l'attentat d'hier est l'exécution de Vaillant. Il écrit dans la *Cocarde*:

"Nous n'avions, hélas! que trop prévu ce qui arrive, et ce qui arrivera. Combien de fois n'avons-nous pas répété, en demandant la grâce de Vaillant, qu'on ne fasse pas la sottise de donner à tous les fous qui ont l'obsession de la dynamite une fièvre nouvelle, une fièvre terrible, la fièvre du martyre!"

La *Patrie* va peut-être un peu loin; elle ne propose rien moins que la formation d'une ligue antianarchiste dont les membres se chargeraient, après chaque attentat, d'aller déposer une bombe dans la demeure d'un anarchiste en renom. Bombe contre bombe!

Les nihilistes russes et l'anarchie.

Le *Figaro* a reçu la lettre suivante d'une des plus grandes personnalités de la colonie russe à Paris:

Monsieur le Rédacteur en chef.

En voulant expliquer, ou plutôt vous rendre compte des motifs et du but que poursuivent les anarchistes français par leurs criminels attentats, vous dites, entre autres, "que les forfaits des nihilistes russes avaient un but précis puisqu'ils voulaient obtenir une Constitution et modifier le régime traditionnel de l'autocratie russe."

Je compte, Monsieur, sur votre impartialité pour mettre sous les yeux de vos lecteurs ces quelques lignes sur le nihilisme russe, que l'on ne connaît évidemment pas assez à l'étranger.

En effet, qu'est-ce que le nihilisme? Une doctrine positive? Non. Un programme politique? Pas le moins du monde.

C'est tout simplement une des formes de la démence humaine éclose dans le cerveau du fameux Bakounine, dont le catéchisme subversif a été complété et modifié par les nihilistes modernes, Kropotkine et Lavroff.

Par leurs théories, et surtout par l'application barbare qu'ils en font, les nihilistes ne sont, en définitive, que des destructeurs féroces et implacables de toutes les bases sur lesquelles reposent les sociétés humaines.

Lisez, par exemple, l'article de Lavroff: "La Révolution sociale et les problèmes de la morale" (Genève, *le Messager de la volonté du peuple*), et vous verrez que les nihilistes sont, indistinctement, animés de la même haine contre toutes les formes de l'organisation sociale actuelle, aussi bien que contre toutes les manifestations du progrès de la pensée

Les nihilistes professent également une haine implacable contre les libéraux et les radicaux qu'ils qualifient de pharisiens n'ayant d'autre objectif que la réalisation de leurs visées égoïstes, visées qu'ils cherchent à masquer par des élucubrations sur le bien public.

Quant aux libéraux russes en particulier, les nihilistes les considèrent avec le plus profond mépris, parce que les libéraux les dédaignent et se refusent à les aider dans l'organisation des complots à la dynamite et dans d'autres méfaits qu'ils commettent. Il y a plus: Lavroff avertit même les nihilistes de ne jamais admettre dans leur milieu ni les libéraux, ni les radicaux, ni les nationalistes, puisque ces derniers, dit il, sont des ennemis-nés du nihilisme et le plus sérieux obstacle à l'avènement du "Règne de la Justice", qu'ils se proposent de fonder à l'aide des bombes explosibles, des assassinats, du pillage des banques et des caisses du trésor.

Il résulte de ce que je viens d'exposer, qu'il n'y a absolument aucune différence entre les nihilistes russes et les anarchistes français, dont les odieux forfaits ont si souvent ému l'opinion publique. N'oubliez pas non plus que le nihilisme est le précurseur de l'anarchisme. Il a le premier inauguré la lutte contre la société au moyen de la dynamite. Sous des dénominations différentes ce sont les mêmes théories, les mêmes moyens, le même but: la destruction de l'ordre social et son remplacement par le "règne de la Justice" prédit par Bakounine et exploité par les anarchistes.

Voilà pourquoi tous les éléments sociaux participant directement ou indirectement au développement du progrès de l'humanité doivent considérer les nihilistes et les anarchistes comme leurs pires ennemis, et prêter au gouvernement, pour les combattre, le plus énergique concours, afin d'extirper le mal dans sa racine.

Cette simple constatation pourra, comme je l'espère, justifier ma démarche auprès de vous, à qui j'ai cru devoir m'adresser comme au représentant de l'un des principaux organes de la presse française.

Veuillez agréer, monsieur le Rédacteur, l'assurance de ma haute considération.

COLONEL POPOFF.

Ambassade de Russie.

L'ANARCHISME.

Ce qui pourrait, dit Francis Magnard, rédacteur en chef du *Figaro*, contribuer à diminuer la vogue de l'anarchisme, c'est que vraiment ces crimes sont trop bêtes.

On comprend Ravaillac ou Balthazar Gérard; en tuant l'un Henri IV, l'autre Guillaume-le-Taciturne, ils croyaient défendre une religion qui leur était chère et qui leur semblait en danger. On comprend Louvel, qui espérait, en frappant le duc de Berry, ôter l'espoir d'une postérité à la race des Bourbons; les nihilistes eux-mêmes avaient un but précis: obtenir une Constitution et modifier le régime traditionnel de l'autocratie russe. Voilà des crimes utiles, si l'on ose ainsi parler. Mais à quoi riment les attentats de l'anarchie?

Quels résultats peuvent ils amener pour l'amélioration du sort des malheureux ou la réforme de la société? Le monde nouveau que rêvent les compagnons, tel que l'ont esquissé Jean Grave ou la *Conquête du Pain*, de Kropotkine, à supposer qu'il fût réalisable, ne sortira point d'une bombe. Cela est mathématique, et la Chambre des députés tout entière eût sauté avec Vaillant qu'il n'en eût pas été autrement.

Pour que le rêve des anarchistes prît corps, il faudrait un consentement universel, une transformation des mœurs que rien ne permet de supposer prochaine, car il ne s'agit point, comme en 1789, de supprimer un groupe plus ou moins nombreux de privilégiés; tout le monde devrait subir une période de tyrannie certaine avant d'arriver à un bonheur problématique.

Imbéciles dans leur conception générale, les crimes anarchistes le sont plus encore dans leur exécution, aucun d'eux ne pouvant décider une autorité quelconque à proclamer la communauté des biens et la suppression de l'autorité.

C'est en raison de l'inutilité des actes accomplis que nous espérons que l'esprit français, fait jusqu'ici de clarté, de logique, de bon sens, comprendra la sottise de sacrifier sa vie pour un but imaginaire et impossible à atteindre.

LA NASOPHONIE.—Connaissez-vous la nasophonie?

La nasophonie n'est autre chose que l'art de jouer de la musique en se mouchant. C'est en Italie que cette nouvelle branche de la musique instrumentale a pris naissance, et déjà elle y fait fureur parmi la jeunesse mélomane.

A Civita-Vecchia, plusieurs jeunes gens ont fondé un cercle de "nasomanes", et, pour y être admis, il faut au moins pouvoir exécuter la romance de la *Gazza ladra* sur le bout.... du nez et monter une gamme chromatique de deux octaves et demie.

La symphonie des nez.... Ça doit être charmant.

Revue des Deux Mondes.

Livraison du 15 février 1894.

SOMMAIRE.

I.—**Le Masque**, conte milésien—dernière partie, par M. Gilbert Augustin-Thierry.
II.—**L'Afrique Romaine.—Promenades Archéologiques en Algérie et en Tunisie.—II. Carthage**, par M. Gaston Boissier, de l'Académie française.
III.—**L'Idole**, première partie, par Mme P. Caro.
IV.—**Le Caractère et l'Intelligence**, par M. Alfred Fouillée, de l'Institut de France.
V.—**Trois Romanciers Scandinaves.—II. Hermann Bang et Arne Garborg**, par M. Maurice Bigeon.
VI.—**L'Education en Angleterre.—Education Physique et Morale**, par M. Max Leclerc.
VII—**La Société des Anciens Textes Français**, par M. Joseph Bédier.
VIII.—**Revue Littéraire.—La Théorie du Pardon dans le Roman Contemporain**, par M. René Doumic.
IX—**Chronique de la quinzaine, Histoire politique et littéraire.**
X.—**Bulletin Bibliographique.**

Prix de l'Abonnement:

Paris	Un an	50 fr.
"	Six mois	26 fr.
"	Trois mois	14 fr.
Départements	Un an	56 fr.
"	Six mois	29 fr.
"	Trois mois	15 fr.
Etranger	Un an	62 fr.
"	Six mois	32 fr.
"	Trois mois	17 fr.

L'USAGE DE L'ABSINTHE EN FRANCE.

—Si le vin se vend mal, l'absinthe se vend beaucoup trop. En 1885, on en buvait, en France, 57,732 hectolitres. En 1892, la consommation s'en est élevée jusqu'à 129,670 hectolitres.

Ainsi que le remarque un de nos confrères, dans l'accroissement inquiétant de l'usage des alcools sous leurs diverses formes, c'est l'absinthe qui tient la corde.

On peut même dire: la corde de pendu, l'abus de cette dangereuse liqueur poussant, plus souvent qu'à son tour, les hommes à la misère, à la folie, au crime et au suicide.

Un ingénieur a eu l'idée de compulser à la Bibliothèque nationale toute la collection des livrets Chaix.

Ce méticuleux travail a duré près de six mois, et il en résulte que le train de Paris à Versailles, pour faire le trajet, met, en l'an de grâce 1894, *trois minutes* en moins qu'en 1856.

En trente-huit années trois minutes d'avance! Le progrès marche lentement.

TO-KALON! TO-KALON!
Ne buvez rien autre chose; mais buvez-le pur. C'est le fameux To Kalon de
PAUL N. VERNEUILLE,
SEUL AGENT,
129 rue Royale, coin Toulouse.

Salle de l'Association de Bienfaisance Nouvelle Lusitane—Coin Dauphine et Champs Elysées — Nouvelle-Orléans. 1er mars 1894—Les membres du comité des funérailles sont requis de se réunir à leur salle, aujourd'hui, jeudi, 1er mars, à 2 heures et demie précises de l'après midi pour assister aux funérailles du secrétaire VINCENT EBEIER qui aura lieu de sa dernière demeure, No 42 Grande Route St-Jean, entre les rues White et Dupré.

Par ordre de L. CIPRIANI, Président.
F. G. SANDER, Secrétaire archiviste.
1er mars—1f

NOUVEL ETABLISSEMENT
—DE—
Récréation d'Eté et d'Hiver
A la Renaissance des Chênes Verts.
CITY PARK,
En face de l'entrée principale.
RESTAURANT ET BAR.
Repas à la carte.
Vins de choix, liqueurs fines, cigares.
Salon au premier pour familles.
On entreprend des banquets, etc.
F. ALCIATORE, Propriétaire.
1er mars—8m et 8i mar jeu dim

Bureau du Board des Assesseurs d'Etat, Paroisse d'Orléans, Chambre 15 Hôtel de Ville, Nlle-Orléans, 28 février 1894—Toutes les personnes sujettes à une taxe sur une propriété quelconque, soit foncière ou mobilière, sont par le présent avis notifiées, que conformément à la section 24 de l'acte 106 de 1890, l'assessment des propriétés pour 1894, dans les divers districts d'assessements de la paroisse d'Orléans, a été terminé et que la liste sera exposée en ce bureau à partir du 1er mars au 20 mars 1894, inclusivement, entre 9 heures du matin et 4 heures de l'après-midi, pour inspection et correction.

Tous les contribuables sont instamment requis de profiter de l'occasion offerte, pour faire savoir leurs objections à un assessment quelconque, et de s'assurer de sa correction, d'après la manière prescrite par la loi.

J. M. GLEASON, Président.
28 fév—10 f

Semence de Riz! Semence de Riz!
Semence de Riz de choix du Honduras et de la Caroline à vendre par
JOSEPH BUHLER,
Planters' Rice Mill 62 rue Decatur.
9 fév—1m

THE LEON QUEYROUZE
Commission Co. Limited,
"GROCERS" EN GROS,
—IMPORTATEURS DE—
VINS ET LIQUEURS
—ET MARCHANDS DE—
Produits des campagnes et de l'Ouest
69 et 71 RUE TCHOUPITOULAS

Au public.
Nous désirons faire savoir au public en général que notre bâtisse comprenant le Réfrigérateur est maintenant en pleine opération, et nous serions heureux que vous vinssiez n'importe quel jour pour y voir travailler. Notre bâtisse ayant été érigée strictement conforme aux plans approuvés par le **Bureau de santé**, c'est une garantie positive que tous les animaux abattus ici sont parfaits sous tous les rapports.
Nous vous prions instamment de demander à votre boucher de la viande d'animaux tués à nos abattoirs, car nous sommes persuadés que vous la trouverez supérieure à toute autre jamais offerte au public.
D. JACKSON,
Président du People's Slaughter House and Refrigerator Company, Limited.
21 janv—1f

EUROPE.
En vente, billets d'aller et de retour, pour tous points, sur n'importe quelle ligne de vapeurs, ainsi que traites et mandats.
FRANK J. ORFILA & CIE.,
AGENTS,
19 rue du Camp.
Succursale, coin Bourbon et Toulouse.
L. P. BOUBY, Gérant.
27 sept—1 an.

C. E. KELLS & M. VIET
CHIRURGIENS-DENTISTES
No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre rentrant dans le ressort de leur art.
[illegible] de palais artificiels

Louisville & Nashville R. R.
La première excursion régulière du dimanche, le 4 mars et tous les dimanches, durant la saison. Ticket, un dollar. En vente, les samedis, au bureau de tickets de ville, coin des rues St-Charles et Commune; et les dimanches matin, au dépôt, rue Canal.
JOHN KILKENY, D. P. A.
C. MARSHALL, Surintendant.
27 fév—27 mars 1, 3.

Vient de paraître
L'Edition Américaine Hebdomadaire du Journal des Débats.
(32 pages et couverture format in 4o)
Comprend la revue complète des événements de la semaine, de très nombreux articles littéraires, des nouvelles et des romans, etc. Principaux rédacteurs: A. Dumas, L. Halévy, Lavisse, Gréard, Vogüé, Brunetière, de l'Académie française; Jules Lemaître, de Molinari, Leroy-Beaulieu, Charmes, Deschanel, Paul Bourget, de Parville, etc.
Abonnement $5 par an, remboursables en publicité ou donnant droit à une prime.
S'adresser à la librairie **L. DERMIGNY**, 126 W. 25th sts., New York, à sa succursale 1,608 rue Notre Dame, Montréal et à tous ses correspondants aux Etats-Unis et Canada. Spécimen gratuit envoyé par demande.
On demande de bons agents dépositaires pour la Louisiane.
19déc—3m—Dim Mar Je

"Les Cicatrices Seules Restent,"

Dit Henry Hudson, de la Cie. "James Smith Woolen Machinery" de Philadelphie (Pa.), qui s'exprime ainsi:

"Parmi les nombreux certificats que je vois, à propos de certaines médecines qui accomplissent des guérisons, purifient le sang, etc., aucun ne m'impressionne plus que ma propre expérience. Il y a vingt ans, à l'âge de 18 ans, j'avais aux jambes des enflures qui crevaient et devenaient des plaies suppurantes. Le médecin de notre famille ne pouvait m'apporter aucun soulagement et on craignait que les os ne fussent atteints. A la fin ma bonne vieille

Mère me Poussa

à essayer la Salsepareille d'Ayer. J'en pris trois bouteilles, les plaies se guérirent et je n'en ai ressenti depuis. Les cicatrices seules restent, ainsi que la mémoire du passé pour me rappeler le bien que la Salsepareille d'Ayer m'a fait. Je pèse maintenant deux cent vingt livres et je jouis d'une parfaite santé. Je voyage depuis les douze dernières années, et j'ai remarqué que la Salsepareille d'Ayer fait des annonces dans toutes les parties des Etats Unis, et c'est toujours avec plaisir que je parle du bien qu'elle m'a fait."

Salsepareille d'Ayer.
Préparée par le Dr. J. C. Ayer & Cie., Lowell, Mass.
En guérit d'autres, vous guérira.

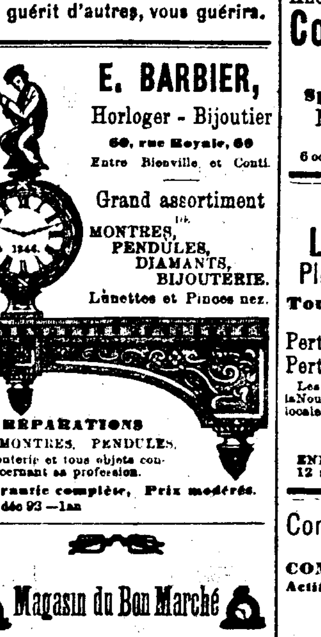

E. BARBIER,
Horloger - Bijoutier
60, rue Royale, 60
Entre Bienville et Conti.
Grand assortiment de
MONTRES, PENDULES, DIAMANTS, BIJOUTERIE.
Lunettes et Pinces nez.
RÉPARATIONS DE MONTRES, PENDULES.
Bijouterie et tous objets concernant sa profession.
Garantie complète, Prix modérés.
1er déc 93—1an

Magasin du Bon Marché
61......RUE ROYALE......61
F. A. BRUNET
Grande spécialité en Diamants, Argenterie et Montres en tous genres. Aussi Pendules, Lunettes, Jumelles, Cannes à pommes d'or et d'argent. Réparations de Bijoux en tous genres, etc.
14déc 93—1an

SOARDS'
1894—NEW ORLEANS—1894
City Directory
Est maintenant reconnu comme étant le meilleur Directory qui ait jamais été publié dans cette ville. Une aide de la plus **grande valeur** pour les **négociants**. Procurez-vous-le immédiatement.
City Directory (Directory de la ville) prix $6 00
Business Directory (brochure) prix...... $1 00
Mappe de la ville (lithographiée en 3 couleurs)...... 50
Il ne reste que quelques exemplaires du Directory de 1893, laissés entre les mains de l'éditeur à la suite du décès des souscripteurs.
N'importe lequel des livres mentionnés ci-dessus est envoyé par express ou par la malle dans toutes les parties des Etats-Unis après réception du prix demandé.
L. SOARDS, Editeur,
5 Commercial Place.

QUINIUM LABARRAQUE
VIN FÉBRIFUGE, TONIQUE DIGESTIF, APPROUVÉ PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS, *pour les convalescents et tous ceux qui souffrent de faiblesse de l'estomac, d'anémie, d'épuisement causé par l'âge, les excès, le travail, la fièvre.* EN BOUT. ET 1/2 BOUT. 19, rue Jacob, Paris, et TOUTES Phcies.

ANÉMIE
QUINA LAROCHE
Ferrugineux
Récompense de 16.600 f.—Médailles d'OR
Recommandé pour faciliter les *Croissances* et *Formations difficiles*, il procure au sang la force et les **Globules** *rouges* qui en font la beauté; il fortifie l'*Estomac*, excite l'*Appétit*, combat l'*Anémie*, le *Lymphatisme*; abrège les *Convalescences*, etc.
PARIS, 22, rue Drouot, 15, PARIS

HOTEL GRUNEWALD,
Rue Baronne, près Canal.
PLAN EUROPEEN.
Moderne, "Homelike", Complet.
W. W. HOWD, Gérant.
17fév—1m

BASILE BARES
FACTEUR DE PIANOS,
84 Rue Royale, Nlle-Orléans
—SEUL AGENT POUR LES—
PIANOS GAVEAU, DE PARIS
Venant d'être reçu de France des premières maisons, des feutres et autres articles pour la réparation de pianos, à laquelle je donne mon attention personnelle: plus de trente ans d'expérience. Spécialités pour les accords de pianos, ordres de la campagne promptement exécutés.
20 mars—

D. MERCIER'S SONS
Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales
Vêtements confectionnés, Chapeaux et Articles de toilette pour messieurs et enfants.
Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.
Coin des rues Dauphine et Bienville, à deux ilets de la rue du Canal. 3me district
1ernov 92—1 an—mer.jeu.dim

Tout le Monde est Invité à Venir et Entendre
—LE—
MERVEILLEUX PIANO A. B. CHASE,
Avec Pédal Octave, chez

PHILIP WERLEIN,
135 rue du Canal,
Où M. W. J. Voges le fera entendre.
2avril—1an—dim mar ven

SE DÉFIER DES CONTREFAÇONS
CRÈME-ORIZA

BLANCHIT la PEAU, lui donne la TRANSPARENCE et le VELOUTÉ de la JEUNESSE
Détruit les Rides
PARFUMERIE ORIZA
de L. LEGRAND
Inventeur du Produit VÉRITABLE et accrédité **ORIZA-OIL**
11, Place de la Madeleine, Paris
SE TROUVE DANS TOUTES LES MAISONS DE CONFIANCE

ADRIEN ARNAUD,
Ancien contremaître chez Boissier, de Paris et Maillard, de New York
Confiserie Parisienne de Premier Ordre.
Fabrique, rue des Ursulines, 50.
Spécialité de Bonbons fins et de chocolats, genre Marquis.
Marrons Déguisés, Desserts et Pièces Artistiques pour Soirées.
Tous articles fraîchement faits chaque jour.
6 oct—jeud dim—1 an

COMPAGNIE D'ASSURANCE
LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE.
Plus de $51,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis.
Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompte aussitôt qu'elles sont justifiées.
Pertes payées pour l'incendie de Chicago - - - - $3,239,091
Pertes payées pour l'incendie de Boston - - - - $1,427,290
Les pertes et toutes les affaires de la compagnie sont réglées par les officiers et les directeurs à la Nouvelle-Orléans, sans avoir recours à aucun autre bureau, ainsi que le font les compagnies locales.
—DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS—
Gustaf R. Westfeldt, L. C. Fallon, Lucas E. Moore. C. M. Soria.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident. LAWRENCE F. LOW, Assistant Secrétaire.
J. G. PEPPER, Député Sous-Secrétaire.
12 nov—92—1 an

Compagnie d'Assurances PHŒNIX de Hartford, Conn.
—SUCCESSEURS DE LA—
COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.
Actif, valeur réelle.................................$5,830,322
Pertes réglées à la Nouvelle Orléans, ainsi que le font les Compagnies locales.
JULES TUYES, Agent-Résident.
39 RUE CARONDELET.
29mai—1an

Succursale de la Compagnie d'Assurances du Sun Mutual
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
No 68 rue Royale.
Capital payé.................................$500,000 00
Actif, 1er janvier 1894.................................969,967 28
Surplus.................................186,016 73
J. WALLACE JOHNSON, Gérant. CHS. LAUDUMIEY, CHS. D. FOUCHER, OCTAVE LABARRE.
18 juin93—1 an

BELLES MONTRES, PENDULES,
Françaises et Américaines.
Diamants et autres Précieuses Pierres,
Magnifique Bijouterie, Belle Argenterie Richement Ciselée et Argenterie Plaquée, etc., etc.
FRANTZ & OPITZ,
BIJOUTIERS ET JOAILLIERS,
No 17 RUE BOURBON, PRES CANAL.
1er sept

TRENTE-HUITIEME ETAT ANNUEL DE LA

Compagnie d'Assurances du Sun Mutual,

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

NOUVELLE-ORLEANS, 1er Janvier 1894.

Conformément aux exigences de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant pour l'année finissant le 31 décembre 1893.

Primes reçues—			
Des risques d'incendie	$721,545 09		
Des risques de rivières	41,796 84		
Des risques maritimes	14,484 10		
		$777,826 03	
A ajouter non terminées de 1892		209,035 99	
		$986,862 02	
A déduire—			
Réservé pour non terminées de 1893	208,626 70		
Primes retournées	136,730 48		
Réassurances	151,725 96		
		497,083 14	$489,778 88
A ajouter—			
Reçu pour intérêts		40,581 34	
Reçu pour loyers		3,442 80	
			44,024 14
Total net des recettes			$533,803 02
Commissions	$62,292 77		
Taxes et licences	8,043 32		
Dépenses	82,497 23		
Pertes—			$152,833 32
Pertes d'incendie payées	223,635 07		
Pertes de rivières payées	1,711 86		
Pertes maritimes payées	1,960 11		
Pertes totales payées	227,307 04		
Pertes non payées	54,598 85		
		281,905 89	
10 pour cent de dividende sur le fonds-capital payés durant l'année	49,840 00		
Taxes sur l'actif	6,564 96		
		56,404 96	
			$491,144 17
Profit net sur les opérations de 1893			$42,658 85

ACTIF.

—BONS—	Valeur au Pair.	Valeur du Marché.	
Bons de l'Etat de la Louisiane	$159,000 00	$151,845 00	
Extended Bonds consolidés de la ville de la Nouvelle-Orléans	252,000 00	254,490 00	
Bons à prime de la ville de la Nouvelle-Orléans	21,160 00	35,125 60	
Bons constitutionnels de la ville de la Nlle-Orléans	50,000 00	50,000 00	
Bons de la ville de la Nouvelle-Orléans	12,600 00	12,600 00	
Bons de la ville de la Nouvelle-Orléans	10,000 00	13,500 00	
Bons de 1re hypothèque de la Odd Fellows' Hall Association	5,000 00	5,000 00	
Bons de 1re hypothèque du Bataillon Washington Artillery	1,500 00	1,500 00	
Bons de 1re hypothèque du New Orleans City Water Works	5,000 00	5,750 00	
Bons de 1re hypothèque de la Christ Church de la Nouvelle Orléans	1,000 00	1,000 00	
Bons de 1re hypothèque de la New Orleans Brewing Association	500 00	475 00	
Bons de 1re hypothèque de la Grand Lodge F. & A. Masons	1,000 00	1,000 00	
Bons de 1re hypothèque de la National Automatic Fire Alarm Co	2,980 00	2,980 00	
New Orleans, Jackson and Great Northern R.R.	3,000 00	500 00	$535,765 60
—ACTIONS—			
170 Actions de la New Orleans Water Works Co	17,000 00	19,040 00	
11 Actions de la New Orleans Brewing Association	1,100 00	605 00	
35 Actions de la National Automatic Fire Alarm Co.	1,400 00	1,400 00	
27 Actions de la Banque des Citoyens de la Louisiane	2,700 00	2,781 00	
188 Actions de la New Orleans Canal and Banking Co.	18,800 00	30,456 00	
1 Action de la New Orleans Insurance Association	30 00	20 00	
1 Action de la New Orleans Cotton Exchange	200 00	100 00	
1 Action de la New Orleans Board of Trade	50 00	50 00	
1 Action de la Mechanics, Dealers and Lumbermen's Exchange	50 00	50 00	
1 Action de la French Opera Association	250 00	150 00	
50 Actions de la Provident Savings Trust and Safe Deposit Bank (25) pour cent payés	1,250 00	1,250 00	
86 Actions de la Texas and Pacific R. R. Co	8,600 00	731 00	
			56,633 00
Propriétés foncières dans la ville de la Nouvelle-Orléans—5 propriétés rue Camp, rue Magasin, rue Quatrième			54,000 00
Prêts garantis par collatéral			46,549 91
Prêts garantis par hypothèque			8,800 00
Comptant en Banque et au bureau			170,909 86
Primes en cours de collection, $102,308 91, prises à			97,308 91
Actif total			$969,967 28

PASSIF.

Fonds-capital	$500,000 00
Réserve pour les pertes non payées	54,598 85
Réserve pour les dividendes non payés	16,975 00
Réserve pour les risques non terminés et non payées	208,626 70
Réserve pour les réassurances de rivières non payées	3,750 00
Surplus net	186,016 73
Total	$969,967 28

L'état de situation qui précède est une copie juste, vraie et correcte des livres de la Compagnie.

L. M. FINLEY, Président.
CHARLES JANVIER, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi ce 16me jour de janvier 1894
SAMUEL FLOWER, Notaire Public.
26jan—

AMUSEMENTS.

GRAND OPERA HOUSE.
Une semaine, commençant Dimanche, 25 février, Matinées Mercredi et Samedi.
D. W. Truss & Co.
Annoncent la première représentation à la Nouvelle-Orléans de l'Opéra Comique en renom
WANG.
Edwin Stevens et une distribution importante de 60. Le Merveilleux Elephant. Un chœur séduisant d'enfants.
Dimanche, 4 mars—WILSON BARRETT.
27 fév—

ACADEMIE DE MUSIQUE.
La Semaine Commençant le Dimanche, 25 Février.
Matinées Mercredi et Samedi.—La belle pièce de DENMAN THOMPSON:
"THE OLD HOMESTEAD"
Pas d'augmentation dans les prix.
Dimanche prochain—**Marie Jansen** dans "**Delmonico at 6,**" Sièges en vente Jeudi.
25 fév—6f

THEATRE ST-CHARLES.
Ce Soir et Mardi, Jeudi et Samedi, Matinées.
"STILL ALARM."
Par Joseph Arthur,
AUX PRIX POPULAIRES.
Dimanche prochain — **Alexander Salvini.**
25 fév—6f

NANA Une-Ovation Continuelle!
Le tableau le plus merveilleux et plus extraordinaire que l'on puisse voir dans le monde entier est maintenant exposé tous les jours au
No 156 RUE DU CANAL,
Près Baronne.
La superbe peinture de Suchorowsky, "Nana," la reproduction la plus parfaite et la plus élevée de la forme nue qui ait jamais été rêvé et n'inspire aucune pensée impure.
Heures, 9 A. M. à 10 P. M.
Entrée.........................25 cents
25 fev—dim, mar, jeu

Crescent City Jockey Club.
SAISON D'HIVER.
Commençant le 9 décembre, 1893, et se continuant pendant
100 JOURS!
Cinq courses tous les jours!
Que le temps soit beau ou mauvais.
C. S. BUSH, directeur.
SHERIDAN CLARK, secrétaire.
R. W. SIMMONS, juge président.
Les courses commenceront à 2 heures de l'après-midi. Entrée au Grand Stand, 50 cents.
9 déc—4 mois.

ASSURANCES.

THE FIREMEN'S INSURANCE COMPANY
OF NEW-ORLEANS.
(Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nlle-Orléans.)
Dix-neuvième rapport annuel.

Conformément à l'Article 10 de la Charte, cette Compagnie fait le rapport suivant de ses affaires durant l'année finissant le 31 décembre 1893:

Primes de feu de la ville reçues	$40,060 54	
Ajoutée: primes non acquises pour 1892	19,382 89	
	$59,443 43	
Déduire Primes non acquises de 1893	17,861 55	
		$41,581 88
Pertes par le feu	$6,738 15	
Pertes par le feu non ajustées ou non payées	AUCUNES.	
Dépenses générales, incluant primes retournées, réassurances, commissions, intérêts, etc	18,197 70	
		$24,935 85
Profits net		$16,646 03

PASSIF.

Argent en banque et comptant	$30,615 58	
Billets recevables prêts sur collatéraux actions diverses, etc.	57,372 31	
Primes en cours de collection	6,157 39	
Meubles de bureau et installations	2,000 00	
		$96,145 28

Le rapport ci-dessus est une vraie et correcte copie des livres de la Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nouvelle-Orléans.

OTTO THOMAN, Président.
B. W. SEAWELL, JR., Secrétaire.

Assermenté et souscrit pardevant moi, ce 30me jour de janvier 1894.
FRED. ZENGEL, Notaire.

Conseil de Direction.

Peter Blaise,	F. L. Matthews,
H. Borey	Thos O'Connor,
Peter Doerr,	A. H. Steward,
John Everett,	Jacob Schoen,
Pat. Egan,	J. H. Schiermann,
John Fitzpatrick,	Otto Thoman,
C. Taylor Gauche,	F. B. Thriffiley,
Toby Hart,	Chas. Wirth,
J. Larroque,	Geo. Zetzmann.

2 fév—2 4 11 18 25

Pianos Pleyel
Venant d'arriver de Paris.
Venez les voir
Et entendre leur
Admirable son.
PLUS BEAU QUE JAMAIS
L. Grunewald Co. L'td
No 127 RUE DU CANAL.
Agent pour tout le Sud.
24janv—1an

W. G. COYLE & CO.,
CHARBON, COKE.
Pittsburg, Anthracite, Alabama Cannel et Coke de Gaz et Combustible.
Charbon en chalands pour planteurs sucriers
BUREAUX:
47 - - Rue Carondelet - - 47
1er sept—6m—dim mar jeud

Bains de vapeur turcs et russes.
BAINS Pour Messieurs de 9 a. m. à 11 a. m., tous les jours excepté aux heures des jours réservés aux Dames.
Aussi Bains chauds et froids de soufre liquide.
Etablissement ouvert les Dimanches jusqu'à 4 p. m. A trois ilets de la rue du Canal.
Nos 102 à 106 RUE CONTI **BAINS**
EUG. GAUPP, Propriétaire.
27 juil 1 an

BOUCHERS.
Important.
—LES BATISSES DU—
People's Slaughter-House & Refrigerating Company,
Sont maintenant en pleine opération, et vous êtes invités à venir les visiter.
D. JACKSON, Président.
21 janv—1f

CHARTE

—DE LA—

Compagnie d'Assurances des Marchands

(Merchants' Insurance Company)

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Qu'il soit connu que ce 11ème jour de janvier de l'année de Notre Seigneur mil-huit-cent-quatre-vingt-treize, et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique la cent dix-septième.

Pardevant moi, George Covington Préot, notaire pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et qualifié, et en présence des témoins ci-après nommés et soussignés, sont venues et ont comparu personnellement devant moi les différentes personnes dont les noms sont ici inscrits, lesquelles constituent tout le corps des actionnaires enregistrés de la compagnie d'assurances mutuelles des Marchands de la Nlle Orléans (Merchants Mutual Insurance Company of New Orleans), elles déclarent que se prévalant des dispositions des lois de cet Etat relatives à la formation de corporations, elles ont convenu et conviennent par les présentes de s'engager, ainsi que telles autres personnes qui pourront plus tard s'associer à elles, à former une corporation et un corps politique en droit pour les objets et fins et en vertu des stipulations et conventions qui suivent, savoir:

ARTICLE I.

Le nom et le titre de cette corporation sera "THE MERCHANT'S INSURANCE COMPANY; son domicile est établi dans la ville de la Nlle-Orléans, Etat de la Louisiane. Toutes les assignations (citations) et autres procédés légaux seront servis au président de ladite corporation, ou, en son absence au secrétaire.

ARTICLE II.

Cette Compagnie, sous son dit nom corporatif, aura plein pouvoir et pleine autorité d'exister comme corporation avec droit de succession pour une période de quatre-vingt-dix-neuf ans à partir de la présente date, de s'engager par contrat, de poursuivre et d'être poursuivie en justice; d'acheter et de vendre, de louer à bail, d'hypothéquer et donner en garantie des biens meubles et immeubles; d'acheter, prendre, recevoir et détenir tout l'actif, d'assumer toutes les obligations de la "Merchants' Mutual Insurance Company of New Orleans", et dans le but d'émettre ses actions (stock) aux actionnaires de la dite "Merchants' Mutual Insurance Company of New Orleans" dans la proportion d'une action du capital de cette corporation pour chaque deux actions du capital (stock) de ladite "Merchants' Mutual Insurance Company," dûment remis et retournés à cette Compagnie; de conclure des emprunts, d'émettre des obligations, notes et billets et de donner pour cela des garanties (security), de nommer et de désigner des officiers, directeurs, administrateurs, agents et employés, de faire des règlements pour la bonne administration des affaires de la corporation; de modifier et d'amender son gré les dits règlements, d'adopter et d'employer un sceau corporatif et de le rompre ou changer à son gré.

ARTICLE III.

Cette corporation est créée pour faire des affaires d'assurance contre l'incendie, les risques de mer et de rivière dans toutes ses branches, et particulièrement pour faire les affaires dont elle s'occupait sous le nom de "Merchants' Mutual Insurance Company." Son but et son objet sont par les présentes indiqués expressément comme suit:

1. Assurer des maisons de résidence, des magasins ou autres édifices, des meubles mobiliers, des marchandises ou autres effets et propriétés contre toute perte et tout dommage par le feu.

2. Prendre des risques d'assurance maritime sur le frêt des navires, bateaux à vapeur, articles, produits, marchandises, espèces, lingots, commissions, profits, billets de banque, change et autres certificats de dette, profits maritimes et marchandises sur lesquelles on emprunte, et faire toutes les affaires d'assurance ayant rapport ou se rattachant aux risques de transport sur terre.

3. Elle pourra s'assurer contre tout risque qu'elle aura elle-même accepté.

4. Sur livraison au Conseil de Direction de cette Compagnie de tout le fonds-capital de la Compagnie d'Assurances Mutuelle des Marchands, le dit Conseil de Direction de cette Compagnie est par les présentes particulièrement et spécialement autorisé à assumer toutes les obligations et à prendre plein droit de propriété de tout l'actif de la dite Compagnie d'Assurances Mutuelle des Marchands.

ARTICLE IV.

Le fonds-capital de cette corporation est par les présentes fixé à Trois cent mille dollars ($300,000) divisés en et représentés par trois mille actions de cent dollars chacune. Lesdites actions se paieront en argent lorsqu'on y souscrira, ou elles pourront être émises pleinement payées au pair, en paiement de propriété acquise par ladite compagnie, et surtout elles pourront être émises pleinement payées au pair, par le Conseil de Direction, en échange d'actions de la Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands dans la proportion d'une action de cette corporation pour deux de ladite Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands. Les actions seront transférables seulement sur les livres de la compagnie et sur livraison des anciens certificats.

Lorsque les gains de l'année fiscale le justifieront, un dividende sera déclaré et payé sur les actions de la Compagnie, pourvu que pas plus de 8 pour cent de dividende par an ne soient payés.

Cette charte prendra effet et cette compagnie sera autorisée à commencer les affaires à partir de la date où la présente sera signée.

ARTICLE V.

Tous les pouvoirs constitués de cette corporation seront placés en et exercés par un Conseil de Direction composé de onze actionnaires, chacun desquels devra posséder pas moins de vingt actions du capital de ladite corporation. Ledit Conseil de Direction sera élu annuellement le deuxième lundi de janvier, chaque année, à partir de l'année 1894, à une réunion générale des actionnaires, qui aura lieu au bureau de la Compagnie après dix jours d'avis au préalable dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans. Toutes les élections se feront par scrutin, et chaque action donnera droit à un vote que le détenteur pourra déposer en personne, ou par procuration. Une majorité des votes donnés sera nécessaire pour élire. Les élections se feront sous la surveillance de trois commissaires que choisira le Conseil de Direction parmi les actionnaires avant chaque élection. Dans le cas où on ne parviendrait pas à élire les Directeurs, pour une raison quelconque, le jour fixé, une nouvelle élection aurait lieu dès que cela serait possible, après un avis de 10 jours préalablement publié dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle Orléans. Toute vacance se produisant dans le Conseil de Direction pour une raison quelconque, sera remplie par les autres membres du Conseil pour le terme non expiré. L'année fiscale prendra fin le 31 décembre de chaque année.

A sa première réunion, chaque Conseil de Direction élira parmi ses membres un Président de même qu'il choisira un Secrétaire et Trésorier qui ne sera pas membre du Conseil de Direction.

ARTICLE VI.

Cet acte d'incorporation pourra être changé, modifié ou altéré, ou ladite corporation pourra être dissoute à une réunion spéciale des actionnaires convoqués dans ce but après trente jours d'un avis préalable publié dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans, avec l'assentiment des trois-quarts des actions représentées à cette réunion.

Tout changement quant au fonds-capital de la dite corporation exigera l'assentiment d'une majorité en montant de tout le fonds-capital; et en outre des trente jours requis de publication préalable, un avis préalable de quarante jours par écrit sera transmis par la poste à chaque actionnaire ainsi que le prescrit la loi.

ARTICLE VII.

Aucun actionnaire ne sera tenu responsable des contrats ou erreurs de la dite corporation pour aucune autre somme que celle de la balance non payée, due par lui sur des actions de stock qu'il possède; une simple informalité dans l'organisation n'aura pas pour effet de rendre cette charte nulle, ou d'exposer un actionnaire à aucune autre obligation que la balance non payée due sur son stock.

ARTICLE VIII.

Lorsque cette corporation sera dissoute, ou par limitation ou pour toute autre cause, ses affaires seront liquidées sous la direction de trois commissaires qui seront choisis parmi les actionnaires, à une assemblée convoquée à cet effet, après avis antérieur pendant trente jours par publication dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans, avec le consentement de la majorité des actions représentées à ladite assemblée. Lesdits commissaires resteront en place jusqu'à ce que les affaires de la corporation aient été entièrement liquidées; et en cas de mort ou d'impossibilité de servir d'un ou de plusieurs des dits commissaires, les autres commissaires, ou le commissaire restant, choisiront parmi les actionnaires un substitut ou des substituts pour remplir les dites vacances.

ARTICLE IX.

Les personnes ci-après nommées constitueront le premier Conseil des Directeurs et serviront comme tels jusqu'au deuxième lundi de janvier 1894 ou jusqu'à ce que leurs successeurs aient été dûment élus, à savoir: Joseph A. Shakspeare, D. A. Chaffraix, A. Xiques, Paul Capdevielle, Aristide Hopkins, Jayme Magi, John M. Baldwin, H. C. Boucher, Morris W. Smith, James S. Zacharie, W. H. Bonneger; avec ledit Paul Capdevielle comme président.

Fait et passé dans mon bureau en la ville de la Nouvelle-Orléans, le jour et dans le mois et l'année mentionnés ci-dessus, en présence de MM. James Guyol et Rolla A. Tichenor, tous deux de cette ville, témoins compétents qui ont signé les dits articles, avec les dites personnes qui ont comparu, et moi, notaire, après que lecture eut été dûment faite.

(Original signé).

H. C. BOUCHER et autres.
JAS. GUYOL,
R. A. TICHENOR.
GEO. C. PREOT, Notaire Public.

Je, soussigné, Annotateur des Hypothèques en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par ces présentes que l'acte d'incorporation susdit de la Compagnie d'Assurances des Marchands, a été dûment enregistré ce jour en mon bureau dans le livre 488, folio

Nouvelle-Orléans, Lne., 11 janvier 1893.

(Signé) GEO. GUINAULT
Député Annotateur des Hypothèques.

Je, soussigné, notaire public en et pour la Paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par ceci que la copie ci-dessus mentionnée est une copie exacte de l'acte primitif d'incorporation de la Compagnie d'Assurances des Marchands et du certificat d'enregistrement là-dessus endossé, maintenant enregistré dans les archives courantes de mes actes notariés.

En foi de quoi j'ai signé et apposé mon sceau à la Nouvelle-Orléans, Lne, le 11me jour de janvier A. D. 1893.

{SCEAU} GEORGE C. PREOT, Notaire Public.

15 janv—5 fév 30

457320